

CONTRIBUTIONS DE Jérôme BARRÉ

VICE PRESIDENT MODEM ARDENNES

6-4 DEFENSE

Plusieurs points sont à rediscuter :

- **l'armée de réserve** : un général opérationnel disait : « il n'y a pas d'armée professionnelle sans une réserve opérationnelle ». Vues les restrictions de budget pour l'année 2009 en matière d'utilisation des réserves, quelle peut être l'utilisation de ces réserves ? et où en est l'armée professionnelle ? L'armée d'aujourd'hui, demandée dans de multiples missions ne peut pas se préparer au niveau opérationnel comme elle le veut. Certains chefs de corps de l'armée de terre ne voient pas une seule en deux ans de commandement leur régiment au complet. De plus les forces étant continuellement soit en préparation d'opération, soit en mission ou opération, les situations sociales et familiales sont difficiles pour les troupes. Le réserviste ne peut pas toujours de par sa spécificité de double vie active remplacer le militaire professionnel sur tous les champs car un réserviste ne connaît pas le cadre lui permettant de donner priorité aux besoins de l'armée, soit de la France ; autrement dit le législateur ne crée pas la loi permettant au réserviste et à la défense de donner une priorité aux besoins humains par rapport à un employeur.
- **Nouvelles armes adaptées** : certes il est bon de s'adapter aux nouvelles situations et crise et surtout aux différents terrains mais il doit être aussi question plus simplement du transport et de la manipulation de certains engins encore en service. Exemple : la gestion des parcs actuellement ne permet pas à un régiment d'artillerie tractée de pouvoir transporter son matériel et ses hommes. Certains véhicules dont une pièce doit être changée deviennent immobilisés voire réformés par manque de pièce et de budget pour acheter cette pièce.
- **PESD** : quid de la PESD au niveau Europe. Celle-ci devait permettre la création de groupement interarmes avec des missions courtes et de réactions rapides ; la constitution et la spécification d'unités européennes par une collaboration entre les armées des pays de l'Europe. A ce jour, rien n'est fait et la création de ces structures militaires permettait non seulement d'imposer l'Europe au niveau mondial mais de justifier, même en la réduisant, de sa force nucléaire.